

seignés et qu'une commission nommée à cette fin ait étudié ce problème et tous les autres du même genre.

Je suis quelquefois porté à croire que l'association des manufacturiers canadiens est responsable d'une grande partie des difficultés que nous éprouvons au Canada. Pour une raison ou pour une autre, le peuple canadien s' imagine—et je crois qu'il n'a pas tout à fait tort—que les manufacturiers ne l'on pas toujours traité avec justice. Cette opinion s'est répandue et chaque fois qu'il en a l'avantage, le peuple est disposé à écraser la première tête qui se présente à ses coups. Les demandes exorbitantes des manufacturiers canadiens sont bien de nature à aliéner toutes les sympathies. S'ils se présentaient devant le Gouvernement et le public avec des propositions raisonnables, ayant non seulement leurs propres intérêts, mais le bien général en vue, je sais que le peuple les accueillerait bien, et ils auraient ainsi beaucoup contribué pour s'acquérir la sympathie générale. Malheureusement, ils ont adopté une attitude qui a plus ou moins indisposé les gens et ils sont en grande partie responsables du mécontentement, des soupçons et de la méfiance qui existent dans l'esprit du public canadien aujourd'hui. Il y a un autre aspect très important de cette question qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est celui des capitaux que les ouvriers ont placés au pays. Il est peut-être admissible que l'on puisse songer à forcer une industrie de cesser ses opérations.

Il est bel et bon de dire à ces industriels que nous allons réduire le tarif et rendre un peu plus difficile peut-être l'exploitation de leurs établissements. On remarquera peut-être que cette industrie seule est concernée, mais dans chacune d'elles il y a un grand nombre d'ouvriers comme, par exemple, dans ma circonscription. Je représente des milliers d'ouvriers qui sont devenus de bons citoyens canadiens, qui ont des intérêts dans le pays, qui, par leur labeur, se sont construit des foyers, ont acheté des biens meubles et immeubles et possèdent une forte proportion des propriétés de la circonscription. C'est un placement qui est trop souvent perdu de vue lorsque l'on discute d'affaires publiques.

Ces gens ont droit à un meilleur traitement qu'ils n'ont reçu dans le passé. Si le Gouvernement et ses fonctionnaires prêtaient plus d'attention à cet aspect de la question et accordaient aux ouvriers un peu plus de considération lorsque nos diverses politiques sont déterminées ceux-ci seraient beaucoup plus satisfaits. Dans mon comté, un grand nombre de manufactures sont inactives, beaucoup de métiers sont inoccupés et je connais des

douzaines d'hommes, des familles entières, qui ont traversé la frontière après avoir vendu leurs biens et abandonné leur travail pour se trouver de nouvelles positions aux Etats-Unis. C'est une lourde perte pour les nôtres vu qu'ils étaient de bons citoyens canadiens. Voilà un des états de choses qui se présentent à nous aujourd'hui. Je ne prétends pas que le ministère puisse prévenir cela parce que, naturellement, il y a un va et vient entre les deux pays. Quant à moi, je crois qu'un grand nombre de nos concitoyens finiront par nous revenir. Cependant, dans le moment, cet exode des Canadiens aux Etats-Unis est une perte sensible pour le pays.

M. WHITE: L'honorable député pense-t-il qu'un tarif plus élevé serait avantageux?

M. ELLIOTT: Je ne tiens pas à débattre cette question ce soir.

M. SPENCE: Vous le croyez cependant.

M. ELLIOTT: Je le dirai à mon collègue un autre tantôt. Je passe maintenant à l'examen de ce que je regarde comme l'une des questions les plus importantes aujourd'hui pour le Canada. Je ne doute pas qu'il n'y ait une divergence d'opinions très marquée à cet égard mais il me semble incontestable que toute la province de l'Ontario demande avec instance un meilleur système que nous n'avons eu dans le passé pour obtenir les renseignements nécessaires afin de formuler convenablement notre politique douanière. Je le répète, toute la province veut cette nouvelle méthode, et je mentionnerai tout particulièrement la nomination d'une commission permanente du tarif. Je ne prétends pas qu'elle ferait disparaître tous nos ennuis relatifs à nos droits douaniers mais elle fournirait certainement au peuple et au Gouvernement le moyen d'obtenir certaines informations qu'il ne possède pas à l'heure actuelle. Je crois fermement qu'une commission du tarif serait d'un avantage considérable. En 1912, lorsque sir Robert Borden a déposé le projet de loi qui, à cette époque, comprenait une commission permanente du tarif, ce projet fut adopté par la Chambre des communes, mais rejeté par le Sénat.

M. HARRIS: A-t-il été adopté par la Chambre des communes tel qu'il avait été déposé?

M. ELLIOTT: Oui.

M. HARRIS: Que l'honorable député me permette de le reprendre: il ne l'a pas été.

M. ELLIOTT: J'ai le projet sous la main. C'est le n° 88 des bills de 1911-1912.